

L'Adresse—M. McKinnon

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

DÉPÔT DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA SOCIÉTÉ FORD

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le président, conformément à l'article pertinent du Règlement, je voudrais déposer des exemplaires dans les deux langues officielles de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la Ford Motor Company, en date du 23 octobre 1978 ayant trait à l'usine de moteurs Ford d'Essex. J'en ai également des exemplaires à l'intention des porte-parole de l'opposition.

* * *

● (1220)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mercredi 16 avril, de la motion de M^{me} Côté: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Clark (p. 31).

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre nomination à ces hautes fonctions. Je suis sûr que vous ferez honneur à votre charge et nous espérons que vous l'occuperez longtemps.

Lorsque le timbre a retenti hier soir, j'étais en train de commenter le discours du trône et je parlais du contrat signé hier pour l'achat d'un nouvel avion de chasse. Je n'ai pas eu le temps de terminer; je me propose donc de le faire avant de passer au corps de mon discours.

J'invite le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) et le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) qui ont débloqué les crédits nécessaires à étudier ce contrat de très près. Aujourd'hui, les choses ont tôt fait de changer, notamment dans le domaine des finances. Je me pose un certain nombre de questions au sujet de ce contrat; malheureusement, comme je l'ai fait remarquer hier soir, le ministre ne semble pas être en mesure de déposer ce document et de faire en même temps une déclaration à l'appel des motions. Les déclarations à l'appel des motions permettent aux porte-parole de l'opposition et aux députés de tous les partis de cuisiner les ministres et de leur poser toutes sortes de questions. Il doit y en avoir entre trente et quarante que les députés souhaiteraient poser au ministre de la Défense nationale et à celui des Approvisionnements et Services au sujet du contrat et du choix qui a été fait. Il faudra des semaines pour répondre à autant de questions si nous devons compter seulement sur la période des questions. J'espère que ce n'est pas là une façon pour le gouvernement de nous faire comprendre qu'il entend reprendre son habitude de ne pas déposer les documents disponibles et de ne pas faire de déclaration à l'appel des motions, même si cela permet de clarifier et d'accélérer les travaux de la Chambre.

En terminant, j'aimerais dire un mot sur la répartition régionale dont j'ai parlé hier soir. Je serais fort surpris que le contrat d'achat du nouveau chasseur, au moment où il sera déposé, fasse état d'une répartition des tâches entre les régions. J'en serais fort surpris. Je ne vois pas comment le gouverne-

ment pourrait forcer le principal fournisseur à effectuer telle partie des travaux dans une région ou une province particulière. Il lui donnerait ainsi la possibilité de dépasser le budget prévu et de blâmer ensuite le gouvernement pour l'avoir obligé à allouer les travaux à telle ou telle région. Je pense au contraire que cette répartition se fera de la façon habituelle, en fonction des contrats que le premier adjudicataire signera avec des sous-traitants suite à des soumissions.

Voilà tout ce que je tenais à dire pour le moment au sujet du nouvel avion de combat. Je m'en tiendrai là en partie parce qu'une multitude de questions surgissent et que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône ne constitue pas vraiment l'occasion indiquée pour essayer d'obtenir des réponses à tant de questions.

J'aimerais m'attarder un instant à une remarque qu'a faite hier à la Chambre le premier ministre (M. Trudeau) et qui m'a alarmé, pour dire le moins. Le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) lui avait demandé si le gouvernement songeait à inviter le ministère de la Défense nationale et celui des Affaires extérieures à réexaminer leurs rôles respectifs. Voici la réponse alarmante qu'a donnée le premier ministre, comme en fait foi le hansard à la page 67:

Le député s'en souviendra, nous avons procédé à de pareils examens à la fin des années 60. Ces examens ont été critiqués par la population et même par l'opposition de l'époque, laquelle nous reprochait de perdre notre temps à mener des études au lieu de passer à l'action. Nous avons l'intention cette fois-ci de passer à l'action, nos études étant déjà complétées.

Si le premier ministre croit vraiment qu'une étude effectuée vers la fin des années 60 est encore valable dans les années 80, je me demande ce qu'il a fait depuis dix ans? Je présume qu'il se trouvait dans l'édifice Langevin entouré de sa cour et complètement coupé du reste du monde. Le ministère des Affaires extérieures et le ministère de la Défense nationale ne peuvent flotter dans les limbes ou maintenir le statu quo durant 12 ans!

J'ai demandé à l'un de mes collaborateurs de faire des recherches sur ce qui s'est passé depuis que le premier ministre a fait effectuer la dernière étude à ce sujet. Je devrais signaler également qu'il y a tout juste un an, l'honorable Barney Danson déclarait qu'il se rendait compte de la nécessité de publier un Livre blanc sur la défense et qu'il se proposait de le faire dès que la chose serait possible. Certes, il est embarrassant pour le gouvernement d'être majoritaire. Il ne se soucie plus d'étudier les diverses questions et veut agir à sa guise.

Pour revenir à ces 10 ou 12 ans durant lesquels le premier ministre s'est isolé de la réalité, je voudrais signaler quelques événements survenus durant cette période. En 1968, l'Union soviétique intervenait en force en Tchécoslovaquie pour renverser le régime de M. Dubcek.

En 1970, le cartel des pays de l'OPEP forçait pour la première fois les compagnies pétrolières étrangères à majorer le prix affiché du pétrole, s'écartant ainsi de la politique de partage à parts égales en vigueur jusque là. La même année, l'honorable Mitchell Sharp présenta un Livre blanc sur la politique étrangère à la Chambre des communes. Ce fut le dernier. Par ailleurs, le chancelier Willi Brandt lança sa politique d'ouverture à l'Est qui avait pour but de reconnaître l'Allemagne de l'Est.